RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

BANK OF AMERICA

51 RUE LA BOETIE, 75008 PARIS, FRANCE
TVA: FR 33 775 758 477
TEL:+ 33(0)1 53 65 56 24
FAX:+ 33(0)1 53 65 58 04

==========

Paris, 20 February, 2025

PNTVA
Rue des 2 bornes
60400 Noyon FRANCE
ATTN Nicolas DEVISMES
TEL: [redacted] OR [redacted]

OUR REFERENCE : 6010 GT006029/25
BY ORDER OF : AFT FRANCE SAS
AMOUNT : EUR 1,500,000.00

==========

Dear Sir/Madam,

Please find enclosed the original guarantee which we have issued in favour of DGFIP.

We kindly ask you to confirm the receipt of the guarantee.

If you have any questions, please contact us by email: [redacted] quoting our reference.

Yours

[redacted]

Assis

BANK O
Paris Branch

BANK OF AMERICA EUROPE
DESIGNATED ACTIVITY COMPANY, SUCCURSALE EN FRANCE.
51 RUE LA BOETIE, 75008 PARIS, FRANCE APE 6419Z
RCS PARIS 843 444 001 - N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR 06 843444001

BOFA EUROPE REGISTERED IN IRELAND.
REGISTERED OFFICE: TWO PARK PLACE,
HATCH STREET, DUBLIN 2, IRELAND. REGISTERED NO: 229165. A
WHOLLY OWNED SUBSIDIARY OF BANK OF AMERICA CORPORATION.
A LIST OF NAMES AND PERSONAL DETAILS OF EVERY DIRECTOR OF THE
COMPANY IS AVAILABLE FOR INSPECTION TO THE PUBLIC AT THE COMPANY'S
REGISTERED OFFICE FOR A NOMINAL FEE. BOFA EUROPE
IS REGULATED BY THE CENTRAL BANK OF IRELAND.

BANK OF AMERICA

La caution est établie au bénéfice de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFiP), 9 Rue De La Banque – 75002 Paris, prise en la personne de son comptable public compétent (le **Bénéficiaire)**

A la Direction Générale des Finances Publiques

Garantie de TVA sur demande n° : 6010 GT006029/25 en date du 20 février 2025

1. Nous Bank of America Europe DAC Succursale en France, dont le siège social est situé au 51 rue de la Boétie 75008 Paris (le **Garant**) promettons irrévocablement et inconditionnellement, de payer, en tant que débiteur principal, à la première demande écrite du Bénéficiaire à l'*Agent comptable des Impôts*, une ou plusieurs sommes pour le recouvrement de tous les montants qui sont ou pourraient être dus par AFT France SAS (le **Débiteur**) concernant les impôts, les intérêts, les amendes et les frais relatifs au paiement de la taxe sur la valeur ajoutée (**TVA**) et l'ensemble des autres taxes qui requièrent d'être identifié à la TVA pour les acquitter auprès de la DGFiP (les **Taxes**) n'excédant pas au total un montant égal à **EUR 1.500.000,00 (Un million cinq cent mille euros)** (le **Montant de la Garantie**) pour autant que la demande du Bénéficiaire soit conforme aux stipulations de la présente garantie. La garantie est régie dans les conditions prévues aux articles 2288 à 2320 du Code Civil et AMR - Article R* 256-2 du LPF.

2. Tout paiement par le Garant relatif à une Demande (telle que définie ci-dessous), réduira le Montant de la Garantie du montant de la Demande payée par le Garant.

3. Cette garantie entre en vigueur à la date de signature par le Garant La présente garantie est réputée être automatiquement prolongée pour une période d'une année civile à compter de la date de la présente garantie, à moins que le Garant n'informe le Bénéficiaire par écrit, au moins 30 jours civils avant la date d'expiration actuelle ou future de la présente garantie, que le Garant choisit de ne pas la renouveler pour une période supplémentaire, (l'**Expiration**). Nonobstant la stipulation ci-dessus, le Garant peut, par notification écrite au Bénéficiaire, résilier la présente garantie, avec effet à la fermeture des bureaux 60 jours civils après la date d'envoi de cette notification (cette résiliation constituera également, dès sa prise d'effet, l'Expiration). A compter de l'Expiration, la présente garantie sera nulle de plein droit, qu'elle nous soit retournée pour annulation ou non, et toute Demande reçue après l'Expiration sera sans effet.

4. Une demande au titre de la présente garantie doit être reçue aux guichets du Garant à l'attention de : Guarantees Department, 26 Elmfield Road, Bromley, London, BR1 1LR, Royaume-Uni (le **Bureau**) par lettre recommandée avec accusé de réception et

Bank of America Europe Designated Activity Company - Succursale en France, 51, Rue La Boétie 75008 Paris, France.
RCS Paris 843 444 001 – No TVA Intracommunautaire FR 06 843 444 001 APE 6419Z. T. +33 (0)1 87 70 00 00
Bank of America Europe DAC is registered in Ireland. Registered Office: Two Park Place, Hatch Street< Dublin 2, Ireland.
Registered No: 229165. A wholly owned subsidiary of Bank of America Corporation. A list of names and personal details of every director of the company is available for inspection to the public at the company's registered office for a nominal fee. Bank of America Europe DAC is regulated by the Central Bank of Ireland.

doit être présentée sous la forme indiquée à l'Annexe 1 de la présente garantie (une **Demande**). Aux fins de la présente garantie, seule une Demande peut être acceptée comme preuve par le Garant que la somme réclamée est due au Bénéficiaire en vertu de la présente garantie.

5. Les demandes multiples sont autorisées dans le cadre de cette garantie. L'engagement global maximal du Garant en vertu de cette garantie ou en relation avec celle-ci ne doit pas dépasser le Montant de la Garantie.

6. Toute notification donnée en vertu de la présente garantie ou relativement à celle-ci doit être rédigée par écrit et remise en main propre ou par courrier prioritaire prépayé, ou par tout autre service de livraison le jour ouvrable suivant, au Bureau au plus tard à l'Expiration. Une notification donnée en vertu de la présente garantie n'est pas valable si elle est envoyée par courrier électronique.

7. La présente garantie est transférable conformément aux stipulations relatives au transfert et à la cessibilité contenues dans l'article 33 des Règles Uniformes de la CCI relatives aux Garanties sur Demande, révision 2010, Publication CCI n° 758. Le Bénéficiaire ne peut pas céder, donner en gage ou autrement grever le produit de la présente garantie sans le consentement écrit préalable du Garant.

8. La présentation d'une Demande ou de document(s) qui ne sont pas conformes aux lois, règlements ou ordonnances applicables en matière d'anti-boycott, de lutte contre le blanchiment d'argent, d'antiterrorisme, du trafic de stupéfiants et en matière de refus d'autorisation d'exportation ou de sanctions économiques ne sera pas acceptée. Les lois, règlements ou ordonnances applicables varieront en fonction de l'opération et comprendront (sans s'y limiter) ceux des Nations Unies, des États-Unis, de l'Union européenne, du Royaume-Uni, de la France et/ou les lois, règlements ou ordonnances de toute autre juridiction pertinente.

9. Les engagements du Garant au titre de la présente garantie constituent des engagements indépendants et autonomes des obligations du Débiteur au titre de toute autre convention. En conséquence, le Garant ne peut, pour retarder ou éviter l'exécution inconditionnelle et immédiate de ses obligations au titre de la présente garantie, se prévaloir d'une quelconque nullité, résiliation, rescision, compensation ou autre exception découlant des relations juridiques existant entre le Débiteur et le Bénéficiaire ou le Débiteur et le Garant ou tout autre tiers. Toute référence au Contrat ou à tout autre accord dans la présente garantie ne doit pas être interprétée comme une renonciation au caractère autonome et indépendant de la présente garantie.

Bank of America Europe Designated Activity Company - Succursale en France, 51, Rue La Boétie 75008 Paris, France.
RCS Paris 843 444 001 – No TVA Intracommunautaire FR 06 843 444 001 APE 6419Z. T. +33 (0)1 87 70 00 00
Bank of America Europe DAC is registered in Ireland. Registered Office: Two Park Place, Hatch Street< Dublin 2, Ireland.
Registered No: 229165. A wholly owned subsidiary of Bank of America Corporation. A list of names and personal details of every director of the company is available for inspection to the public at the company's registered office for a nominal fee. Bank of America Europe DAC is regulated by the Central Bank of Ireland.

BANK OF AMERICA

10. La présente garantie et tout litige ou contestation (y compris les litiges ou contestations non contractuels) découlant de ou en rapport avec elle, son objet ou sa constitution seront régis par et interprétés conformément au droit français.

11. Les tribunaux français, seront seuls compétents pour régler tout litige ou contestation (y compris les litiges ou réclamations non contractuels) découlant de la présente garantie, de son objet ou de sa constitution.

12. Sauf dans la mesure où elle est incompatible avec les conditions expresses de la présente garantie, la présente garantie est soumise aux Règles Uniformes de la CCI relatives aux Garanties sur Demande, révision 2010, publication n° 758 de la CCI.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués,

Pour et au nom de Bank of America Europe DAC [redacted]

[redacted]

[redacted]

Kenny Lieu

Vice President

Bank of America Europe Designated Activity Company - Succursale en France, [redacted], France.
RCS Paris 843 444 001 – No TVA Intracommunautaire FR 06 843 444 001 APE 6419Z. T. +33 (0)1 87 70 00 00
Bank of America Europe DAC is registered in Ireland. Registered Office: Two Park Place, Hatch Street< Dublin 2, Ireland.
Registered No: 229165. A wholly owned subsidiary of Bank of America Corporation. A list of names and personal details of every director of the company is available for inspection to the public at the company's registered office for a nominal fee. Bank of America Europe DAC is regulated by the Central Bank of Ireland.

Annexe 1

Formulaire de Demande

A : [*Insérer le nom de la banque*]

Re : [*numéro de référence et date*] (la **Garantie**)

Cher Monsieur/Madame,

Nous faisons référence à la Garantie. Les termes commençant par une lettre en majuscule utilisés, mais non définis, dans la présente demande sont définis dans la Garantie.

1. Le Débiteur a manqué à ses obligations en matière de taxes, d'intérêts, d'amendes et de frais de paiement de la TVA et a été mis en demeure de remédier à ce manquement dans un délai de [30] jours [ouvrables]/[civils] (une copie de cette mise en demeure est jointe à la présente Demande).

2. En raison de ce manquement, la somme qui est due au Bénéficiaire est de [*montant*].

3. Par la présente, nous vous demandons le paiement de la somme de [*montant*] selon les termes de la Garantie représentant le montant dû au Bénéficiaire suite à l'inexécution par le Débiteur de ses obligations concernant les taxes, intérêts, amendes et frais relatifs au paiement de la TVA.

4. La somme demandée n'excède pas le Montant de la Garantie indiqué au paragraphe 1de la Garantie et la présente Demande a été émise avant l'Expiration.

5. Le paiement de la somme susmentionnée doit être effectué sur le compte suivant, détenu au nom de *l'Agent comptable des Impôts*:

   [*insérer les détails du compte*]

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués,

_____

Pour et au nom *de l'Agent comptable des Impôts*

BANK OF AMERICA

Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP)
9 rue de la Banque
75002 Paris

Paris, le 21 mars 2025

Notre référence: 6010 GT006029/25
Pour le compte de: AFT France SAS
Montant: EUR 1.500.000,00
Avenant n.1

Chers Messieurs, Mesdames,

A la demande de notre client, nous vous informons que la garantie n. 6010 GT006029/25 émise le 20 février 2025 a été modifiée comme suit:

a) le premier paragraphe est remplacé par le paragraphe ci-dessous:

Nous Bank of America Europe DAC Succursale en France, dont le siège social est situé au 51 rue la Boétie 75008 Paris (le **Garant**) promettons irrévocablement et inconditionnellement, de payer, en tant que débiteur principal, à la première demande écrite du Bénéficiaire à l'Agent comptable des Impôts, une ou plusieurs sommes pour le recouvrement de tous les montants qui sont ou pourraient être dus par AFT France SAS, situé au [redacted] (le **Débiteur**) concernant les impôts, les intérêts, les amendes et les frais relatifs au paiement de la taxe sur la valeur ajoutée (**TVA**) n'excédant pas au total un montant égal à EUR 1.500.000,00 (le **Montant de la Garantie**). Cette garantie est requise par la règlementation en vigueur. Garantie Financière prévue à l'article 289A du Code Général des Impôts.

b) le paragraphe ci-dessous est ajouté:

Elle pourra également être appelée en garantie pour les rectifications notifiées au contribuable jusqu'au 31/12 de la troisième année qui suit celle au cours de laquelle la taxe est devenue exigible pour autant que la demande du Bénéficiaire soit conforme aux stipulations de la présente garantie.

c) le dernier paragraphe est remplacé par le paragraphe ci-dessous:

Sauf dans la mesure où elle est incompatible avec les conditions expresses de la présente garantie, la présente garantie est soumise aux Règles Uniformes de la CCI relatives aux Garanties sur Demande, révision 2010, publication n° 758 de la CCI. Elle est tout aussi soumise aux règles prévues à l'article 289A du Code Général des Impôts.

Tous les autres termes et conditions restent unchangés.
Cet avenant doit être considéré comme partie intégrale de la garantie et doit y être attaché.

Pour et au nom de Bank of America Europe DAC Succursale de France

[redacted]

Smith
Vice President

Carmel Comiskey

Bank of America Europe Designated Activity Company - Succursale en France, 51, Rue La Boétie 75008 Paris, France.
RCS Paris 843 444 001 – No TVA Intracommunautaire FR 06 843 444 001 APE 6419Z. T. +33 (0)1 87 70 00 00
Bank of America Europe DAC is registered in Ireland. Registered Office: Two Park Place, Hatch Street< Dublin 2, Ireland.
Registered No: 229165. A wholly owned subsidiary of Bank of America Corporation. A list of names and personal details of every director of the company is available for inspection to the public at the company's registered office for a nominal fee. Bank of America Europe DAC is regulated by the Central Bank of Ireland.